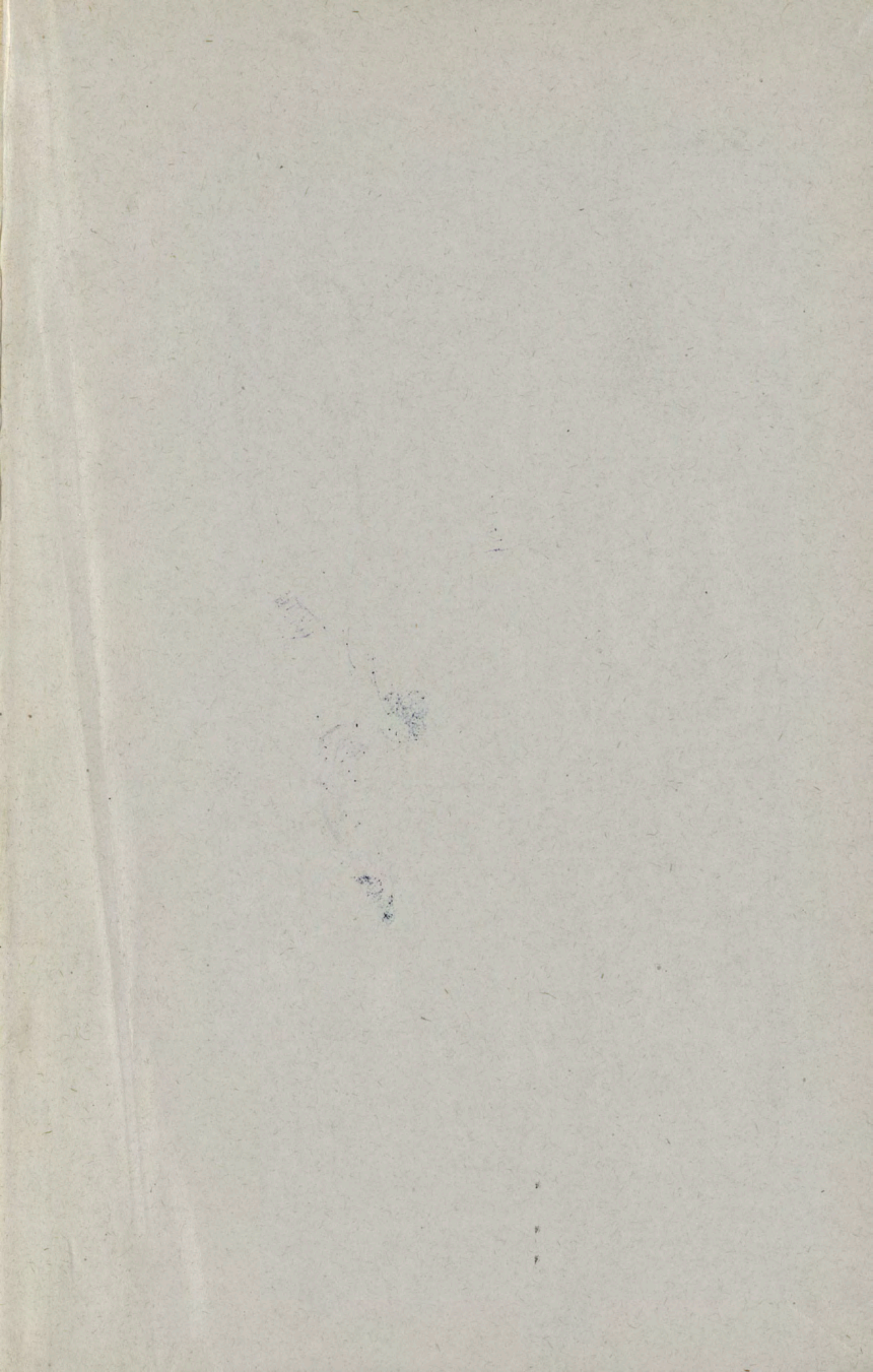


Au château de Coucy, sous une des tours voisines de la porte Maître-Odon, sont enfouis, depuis 1411, dans une mine effondrée, plusieurs hommes de guerre tout armés.

Pour bien comprendre d'abord l'intérêt archéologique présenté par ces seuls mots : *plusieurs hommes de guerre tout armés*, il faut songer à ce luxe militaire de la première moitié du quinzième siècle, il faut se représenter la splendeur inouïe de la cour de Bourgogne sous Jean sans Peur.

Quel intérêt n'y aurait-il donc pas, pour l'étude de l'ancien costume militaire, à retrouver, signalés par une date historiquement précise, et ensevelis dans un petit espace souterrain qu'un large bloc de maçonnerie conserve en grande sécheresse, quelques-uns de ces chefs de compagnies si diversement et si richement armés? C'est là le but que propose M. Edouard de Beaumont, le peintre et l'aquarelliste bien connu, l'auteur des *Belles épées de France*, dans une brochure que vient de publier la librairie Baschet. — Cette *Notice sur les gens de guerre enfouis à Coucy*, ornée de plans et de vignettes, a été imprimée par Jouaust à 370 exemplaires numérotés.

NOTICE

SUR LES

GENS DE GUERRE

ENFOUIS A COUCY

TIRAGE

10 exemplaires sur papier du Japon (nos 1 à 10).
360 — sur papier vélin (nos 11 à 370).

370 exemplaires numérotés.

No 33

NOTICE

SUR LES

GENS DE GUERRE

DU

COMTE DE SAINT-PAUL

QUI SONT ENFOUIS A COUCY

DEPUIS 1411

PAR

ÉDOUARD DE BEAUMONT



LIBRAIRIE D'ART

LUDOVIC BASCHET, ÉDITEUR

125, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

PARIS



AVANT-PROPOS

La notice que nous publions aujourd'hui, en l'ornant d'un plan et de vignettes, fut écrite en 1865 *et imprimée seulement à quelques exemplaires restés inédits.*

Sur la lecture d'un de ces exemplaires que le comte de Nieuwerkerke, alors surintendant des Beaux-Arts et président de la Commission des monuments historiques, présenta à l'Empereur, des fouilles furent ordonnées afin de rechercher, en atteignant les substructions du château de Coucy, plusieurs hommes de guerre enfouis, l'an 1411, *sous une des tours de cette forteresse dans l'affaissement d'une mine d'attaque.*

La personne chargée, en 1865, *de quelques restaurations à faire aux murailles du château de Coucy ayant voulu conduire les fouilles qui allaient y être commencées et ne s'étant pas du tout accordée avec M. de Beaumont sur la méthode à suivre pour mener à bien les recherches, M. de Beaumont refusa d'y assister.*

On procéda donc en son absence, usant de moyens tout contraires à ceux qu'il avait proposés et aux ordres donnés par le comte de Nieuwerkerke. On creusa grossièrement un grand trou en façon de puits, et cela dans un des coins de l'enceinte du château, au lieu de faire, ainsi que le recommandait la notice, simplement pratiquer au delà des murailles, à l'approche de la tour désignée, une étroite tranchée transversale. Elle devait infailliblement rencontrer et couper, à une distance quelconque des dernières maisons de la ville, point de leur départ, les corridors des mines dirigés vers le château et qui certainement subsistent non comblés encore aujourd'hui. Ce point de direction une fois trouvé, l'on

serait parvenu ensuite, sans grand'peine, jusqu'à l'éboulement souterrain recherché.

Les quatre mille francs alloués dans le principe pour effectuer ces fouilles ayant été gâchés en peu de temps sans aucun résultat, quelques personnes seulement furent instruites de cette tentative bornée, tout naturellement infructueuse.

Au mois d'avril 1870, *un nouveau crédit avait été demandé au ministère afin de recommencer les mêmes recherches dans des conditions meilleures cette fois; mais les graves événements politiques vinrent bientôt mettre à néant ce projet.*

Nous ajoutons comme complément à cet exposé sommaire deux lettres concluantes : l'une est du comte de Nieuwerkerke, protecteur de l'idée des recherches à faire au château de Coucy; l'autre est de M. Anatole de Montaiglon, professeur à l'École des chartes, dont l'érudite opinion, en pareille matière, est de la plus grande autorité.

I

Mon cher Beaumont,

Je suis enthousiasmé de votre découverte; laissez-moi agir auprès de l'Empereur d'abord, et auprès de la Commission des monuments historiques, que je préside; vos documents me semblent si excellents que je ne doute pas du succès. Comme ce serait beau d'attacher son nom à une pareille *trouvaille!*

Mille amitiés.

C[te] DE NIEUWERKERKE.

25 mai 1865.

II

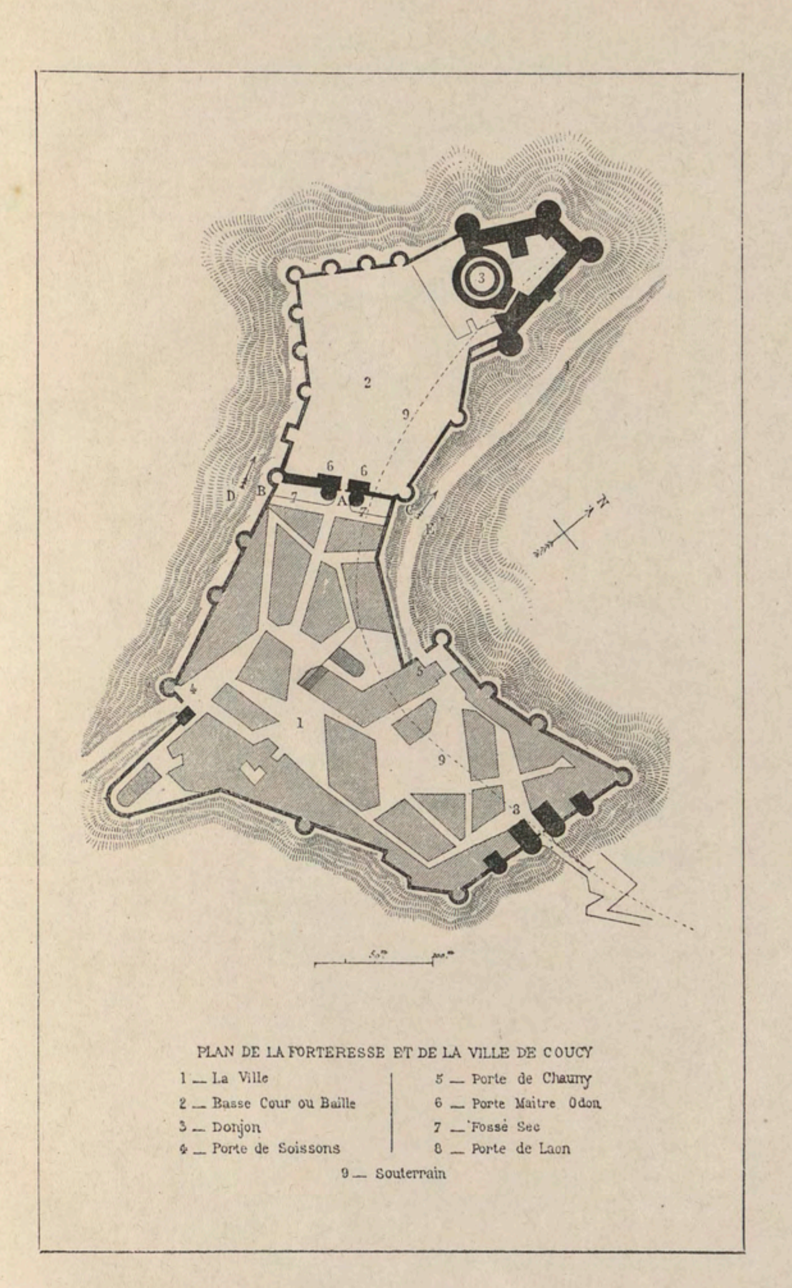
Mon cher ami,

Vous êtes un grand coquin de n'être pas venu dîner avec nous hier soir. J'avais reçu votre Coucy hier matin, et je l'avais lu aussitôt pour vous en parler. Puisque vous voulez mon avis, je trouve que vous avez cent fois raison sur la non-exhumation, sur le lieu et sur les chances, et tous vos raisonnements sont de bonne critique et de bon aloi. Peut-être, tout en ayant parfaitement

raison sur le luxe des gens d'armes, avez-vous un peu trop damasquiné et doré les armures de vos vieux squelettes en bataille ouverte, peut-être moins en assaut et en mines. Il y a peut-être là un peu d'imprudence à monter le bourrichon des gens et à promettre plus de beurre que de pain. Sans plaisanterie, il y a là quelque chose d'intéressant; c'est en grâce que je le souhaite à votre *Ferraillerie*.

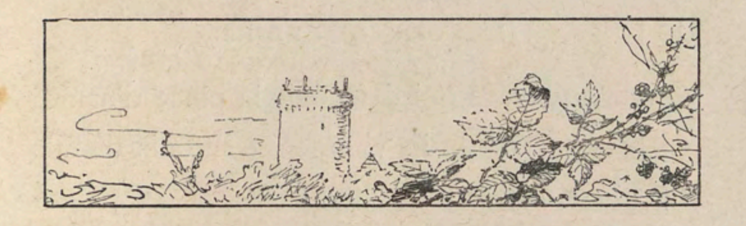
A. DE MONTAIGLON.





PLAN DE LA FORTERESSE ET DE LA VILLE DE COUCY

1 — La Ville
2 — Basse Cour ou Baille
3 — Donjon
4 — Porte de Soissons
5 — Porte de Chauny
6 — Porte Maitre Odon
7 — Fossé Sec
8 — Porte de Laon
9 — Souterrain



NOTICE

SUR

LES GENS DE GUERRE

ENFOUIS A COUCY

I

IL résulte de l'analyse de divers documents historiques confirmés par les probabilités les plus concluantes, un ensemble de présomptions équivalant à une certitude relativement au fait suivant :

Au château de Coucy[1], sous une des tours voisines de la porte dite Porte Maître-

1. Voyez, pour l'ancienne structure du château de Coucy, les curieuses planches de l'ouvrage gravé de Ducerceau, intitulé : *Des plus excellens Bâtimens de France.* 1566.

Odon [1], ouvrage qui défendait la place d'armes en la séparant de la ville, sont enfouis depuis 1411 [2], dans une mine effondrée, *plusieurs hommes de guerre tout armés.*

Pour bien comprendre d'abord l'intérêt archéologique présenté par ces seuls mots : *plusieurs hommes de guerre tout armés*, il faut se reporter à cette date de 1411, époque si pauvre en monuments figurés; il faut songer à ce luxe militaire de la première moitié du XVe siècle, que les ordonnances toléraient et que le pillage rendait facile; il faut se représenter la splendeur inouïe de la cour de Bourgogne sous *Jean-sans-Peur* [3].

Les états de dépenses et les inventaires datés de 1390 à 1460 attestent la richesse et la variété

---

1. *Chron. d'Enguerrand de Monstrelet*. Édit. Buchon, chapitre LXXXVIII, page 221.

2. « La saison de l'hyver répugnoit fort à cette entreprise de guerre. » « Mais le conseil plaisant au duc de Bourgogne, il détacha un corps de 600 hommes d'armes sous la conduite du comte de Saint-Paul pour aller assiéger le château de Coucy, appartenant au duc d'Orléans. » *Histoire de Charles VI*, par un religieux anonyme de Saint-Denis, traduite par Le Laboureur, p. 799.

3. Voyez comme exemple de la richesse bourguignonne, *l'Estat de la Maison du duc de Bourgogne,* par Olivier de La Marche.

de détails du harnais des gens d'armes d'alors[1].

Un passage du livre de Jean de Troyes peut, à sa date de 1465, donner quelque idée de ce luxe par la description de l'équipement d'un simple archer de ce temps :

« Aux portes de Paris (dit le chroniqueur), le jeudi ensuivant, un Breton, archer de monseigneur de Berry, qui estoit habillé d'une brigandine couverte de velours noir à cloux dorés, et en sa teste un bicoquet garny de bouillons d'argent dorés, vint escarmoucher[2]. »

Quant à la somptuosité du harnais de *pare-*

---

1. L'extrait suivant, tiré d'un état dressé au commencement du XVe siècle, peut donner un aperçu de la grande variété des pièces du harnais de cette époque. Pour le voyage d'Allemagne du duc d'Orléans après le baptême de son fils, « le fourbisseur de monseigneur livra à l'escuyer d'escurie, les parties qui s'ensuivent » : « deux paires de harnoiz de jambes, c'est à savoir, gréves cuisses, avambras, gardebras, I bacinet et IV fers fourbis et nétoiés, I haume, VII rochez et VI rondelles, II petites espées de Bordeaux et une de Brehaigne, III mains d'acier, II gaignepain, VIII espées et II dagues, III haches, III pièces de harnois de jambes garniz et escussonnez »; « une espée de Brehaigne garnie tout à neuf, II espées de Bordeaux dont l'une est de parement, dont les pommeaux des II espées sont garniz de neuf, une espée de passon. » Original en parchemin certifié par l'écuyer du duc d'Orléans. Publié par M. Aimé Champollion-Figeac. 1845.

2. *Jean de Troyes*. Édit. Buchon, p. 254.

ment des chefs de guerre, capitaines et hommes d'armes de France [1], on peut en juger d'après la valeur, excessive pour le temps, du seul chanfrein que le cheval du comte de Saint-Paul (le même Waleran de Saint-Paul du titre de cette notice) portait au siége d'Harfleur. Ce chanfrein était prisé trente mille écus. Celui du comte de Foix, à son entrée dans Bayonne, en valait quinze mille [2]. « Et estoit estimée (dit Mathieu de Coussy) l'espée du comte de Dunois (entrée à Rouen 1449) à la valeur de vingt mille escus d'or », car, ajoute-t-il, « il y avoit de riches pierreries par-dessus [3] ».

Le commencement du XVe siècle est l'époque où la joaillerie, sous l'influence effrénée de la mode, prit un si prodigieux développement.

Les orfèvres joailliers de Florence, de Luc-

---

1. *Grandes Chroniques de Bretaigne*, par Allain Bouchard, verso du feuillet CCVVVI.

2. *Mémoires de Jacques Du Clercq*. Édit. Buchon, p. 34, chapitre XLV. « Et envoya le comte de Foix la couverture de son cheval, *prisée à* 400 *écus d'or*. »

3. *Chroniques de Mathieu de Coussy*. Édit. Buchon, chap. XXXVII, page 63.

ques, de Venise, de Paris, et surtout ceux des Flandres, réputés les premiers de l'Europe, prodiguaient l'or pour enrichir le costume militaire, alors surchargé d'appliques, d'émail et de pierres de couleur.

Ils façonnaient des bordures à feuilles de houblon pour robes *à chevauchier*, des trompettes d'argent, des pièces niellées ou *armoyées* pour mettre sur les habillements de guerre, des garnitures de *palletots d'orfavrerie*[1]; enfin, ils fabriquaient de splendides harnois et des armes de toutes sortes[2].

Les *Plattners* d'Allemagne et les célèbres armuriers de Lombardie, les préférés, qui, depuis des siècles déjà, fournissaient des harnois à la France[3], en produisaient alors de précieux et magnifiques pour la cour de Bourgogne.

---

1. *L'Estat de la Maison du duc Charles de Bourgogne, dit le Hardy*, composé par Olivier de La Marche.
2. *Comptes de Lille, Ducs de Bourgogne*, par M. L. de Laborde.
3. Voyez *l'Inventaire des Armes de Louis le Hutin* (Du Cange), et le *Livre des Faits et Bonnes Mœurs du sage roi Charles V*, par Christine de Pisan, chap. IX. — J. Froissard, liv. IV, chap. LXIII.

L'argent, l'or ou les pierreries dont ces armes étaient enrichies ont été cause de leur destruction. Il n'en subsiste aujourd'hui, dans les grandes collections d'Angleterre et d'Allemagne, que de rarissimes débris.

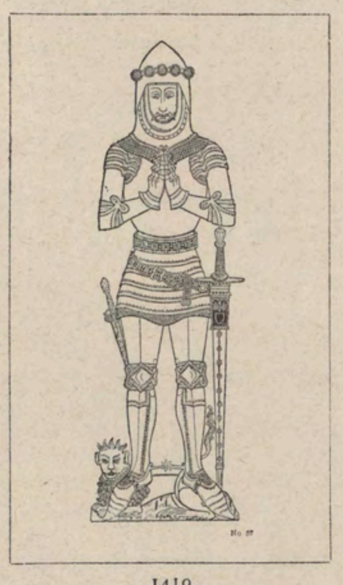
Ces fragments douteusement rajustés, et tout à fait dépouillés de leur ancienne parure[1], des pierres sépulcrales mutilées, des miniatures mal dessinées, pour la plupart sans date, quelques vieilles peintures ou tapisseries, enfin des textes et inventaires peu nombreux, sont les insuffisants documents sur le harnais de guerre, de 1400 à 1460, dont l'archéologie, devenue si vigilante et si exacte, dispose aujourd'hui.

Quel intérêt n'y aurait-il donc pas pour l'étude de l'ancien costume militaire à retrouver, signalés par une date historiquement précise (celle de 1411), et ensevelis dans un petit espace souterrain qu'un large bloc de maçonnerie conserve en grande sécheresse, quelques-uns de ces chefs

---

1. Aucun musée ne possède « un bouclier de fer garni d'or, de camahieu et de pierreries ». V. *Comptes des ducs de Bourgogne.*

de compagnies du XVe siècle, si diversement et si richement armés[1]? C'est là le but proposé, en recherchant, enfouis à Coucy, les gens de guerre du comte de Saint-Paul.



1410

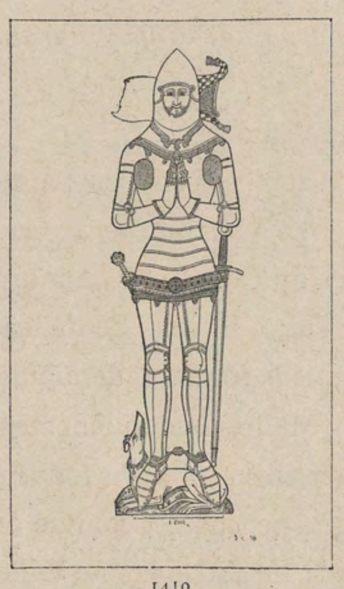
Sans prétendre que leurs armes soient de celles qui se désignaient comme étant de *parement,* on peut cependant préjuger, par les raisons exposées plus loin, que ces harnais, faits sans doute pour combattre à pied, sont d'une importance de premier ordre.

Il ne s'agit pas seulement de leur ensemble[2],

1. Au commencement du XVe siècle, « plus l'homme de guerre se faisait somptueux, plus il croyait donner la preuve de sa valeur ». M. Jules Quicherat, *Histoire du Costume en France.*

2. V. Olivier de La Marche, — Mathieu de Coucy, — et *Comptes des ducs de Bourgogne :* « A Massin de Fromont, armurier, que

mais bien aussi de tous les détails curieux qui s'y ajoutaient, tels que *bossettes rivées, crampon pour l'espée, anel pour la dague, boucles, mordants et pièces à pointes,* le tout d'argent doré[1].



1410

Il s'agit de quelques-unes de ces larges ceintures de métal à plaques mobiles, ornées de *fusils* d'émail ou de *camaïeu,* qui *cerclaient* le haubergeon plus bas que les hanches[2], joyaux précieux dont les musées et les collections particulières ne possèdent aucun exemple aujour-

---

M. d. seigneur lui a semblablement ordonné estre baillé sur la façon d'un harnois à combattre de pied qu'il a fait pour mon dict seigneur (XXIIII, n° 1272).

1. *Comptes de la Maison de Bourgogne,* conservés dans les Archives de Lille et publiés par M. Léon de Laborde. 2e *partie,* nos 308, 297.

2. Voy. dans *Ancient Armour,* par M. John Hewitt, 3e vol., les

d'hui qu'à l'état de fragments incomplets.

Enfin, on est en droit de penser que ces gens du comte de Saint-Paul, ayant, peu de jours avant l'accident qui les surprit, pillé leurs hôtes de Picardie[1], devaient prudemment porter sur eux, comme c'était la coutume en journées de batailles, la part la plus précieuse de leur butin; c'est-à-dire bijoux dérobés et beaux écus d'or[2].

---

effigies sépulcrales de sir William de Tendering, 1408; celle de sir John Wylcotes, 1410, et celle de sir John Fitzwaryn, 1414. —Voy. Stothard, Monuments de sir Robert Churchill, de sir Edmund de Thorpe et de Robert lord Hungerford. — « Saintures « pour chaindre sur le haubergeon. » *Comptes de la Maison de Bourgogne,* n° 303. —« Sainture à façon de Brehaigne.» *Id.*, n° 3184.

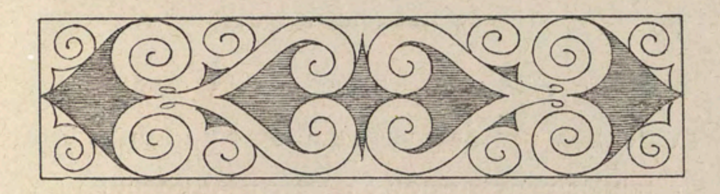
1. Les députés de Picardie envoyés au duc de Guyenne et au conseil du roi, durant le siège de Coucy (1411), énoncent contre les Bourguignons, entre autres griefs, celui-ci : « *Ils violent les femmes et les filles de leurs hostes*, dont ils enfoncent les coffres et prennent ce qu'ils ont de plus précieux. » *Histoire de Charles VI*, par un auteur contemporain, religieux de Saint-Denis, traduite par M. L. Le Laboureur, prieur de Juvigné. Paris, 1663. — « Pour le duc de Bourgoingne guerroier envoya le duc d'Orléans le conte de Vertus, son frère, à Coucy, qui acompaingné fut du conte d'Alençon et Bernardon de Sèves, escuier de renom, à tout grant gent, qui sur les païs du dit duc et ses aliez se prindrent à mener guerre. » *Geste des Nobles*, par G. Cousinot, le chancelier, chapitre CXIII.

2. A la bataille de Courtray (1302), les Flamands furent enrichis par les seules dépouilles des morts sur le champ de bataille. *Grande Chron. de Saint-Denis,* chap. XLIII.

Quoi qu'il en puisse être de cette conjecture, quelle merveilleuse instruction ne serait-ce pas que le seul aspect rigide de ces Bourguignons dans leur complet linceul de fer !

C'est là tout un trésor, il existe, et l'on peut s'en convaincre par la lecture des extraits textuels qui vont suivre.





II

JEAN JUVÉNAL DES URSINS [1], évêque et duc de Laon, puis archevêque et duc de Reims (villes qui ont pour ainsi dire en vue le donjon de Coucy), raconte dans son *Histoire de Charles VI,* l'épisode dont voici le texte :

« Le comte de Sainct-Paul alla (hiver de 1411)
« assieger Coucy, qui est une moult forte place,

---

1. Jean Juvénal des Ursins, né à Paris, en 1388, fut, à 28 ans, conseiller et maître des requêtes, plus tard avocat général au parlement de Paris. En 1432, il fut nommé évêque et comte de Beauvais, puis évêque et duc de Laon en 1445. Il habita Soissons et y présida un concile métropolitain en 1455. Enfin, il fut archevêque et duc de Reims depuis 1449 jusqu'à 1473 (14 juillet), époque de sa mort. Ce fut lui qui sacra le roi Louis XI.

« tant la ville que le chastel, où il y avoit foison
« de gens tant de guerre que de communes. Car
« tout le peuple crioit : « Vive Bourgogne! » *La*
« *ville n'arresta gueres. Si mit le siège devant*
« *le chastel, et fut trouvé qu'il estoit minable*, et
« pource on commanda à miner à l'endroit de
« l'une des tours. Ceux de dedans se défendoient
« fort, et en tuoient et blessoient beaucoup de
« dehors. Et audit siège furent assez longuement.
« *Or advint que ladite tour fut minée, et cuidoit-*
« *on faire ouverture dedans pour y entrer*, sans
« ce que ceux de dedans s'en aperceussent. Et
« aussi ne faisoient-ils, ne jamais n'eussent cuidé
« qu'on y eust peu miner. Or advint que les
« maistres de la mine, *qui estoient Liégeois*, tou-
« jours faisoient fort besongner. Et à un jour,
« *plusieurs hommes de guerre allèrent voir que*
« *c'estoit de la mine, et soudainement la tour*
« *cheut sur tous ceux qui y estoient, lesquels y*
« *moururent, et encores y sont-ils. Qui fut à la*
« *desplaisance du comte de Sainct-Paul, pour la*
« *perte de ses gens*. Et après aucuns jours, ceux

« de dedans rendirent la place, et la grosse tour, « sauves leurs vies, corps et biens, et si eurent « huict mille escus. »

La comparaison de cette version du siège de Coucy avec chacune de celles qui furent écrites du temps de Juvénal des Ursins, est toute à son avantage. — La sienne est plus complète, plus explicite. La netteté de ses détails est bien celle qui caractérise surtout un travail transcrit d'après des notes prises. *Les maîtres mineurs étoient Liégeois*, sait-il; lui seul le dit : l'accident de l'unique mine qui l'occupe, il l'explique comme un homme de guerre bien plutôt que comme un avocat devenu archevêque. Ne pourrait-on pas induire de là qu'il fut renseigné par quelqu'un de ceux-là mêmes qui avaient pris part au siège de Coucy ?

Il est aussi très à remarquer qu'il raconte les faits historiquement importants, la prise de la ville et la reddition du château, en six lignes[1],

1. Édit. Michaud et Poujoulat. — Édit. Buchon.

tandis qu'il en consacre treize au seul épisode d'un éboulement souterrain sous lequel des gens de guerre sont ensevelis tout vifs.

On sent que son imagination est captivée, on y devine comme un vague désir, propre à l'homme d'Église, de faire exhumer ces morts enterrés sans prières.

Ne semble-t-il pas compléter cette même pensée, se décourageant devant l'impossible, quand il ajoute aux regrets si positivement exprimés par le comte de Saint-Paul cette courte énonciation si pleine de certitude :

« *Et encore y sont-ils!* »

Une méthode de raisonnement devant être adoptée pour toutes recherches, il faut d'abord, avant d'aller plus loin dans l'investigation qui fait le sujet de cette notice, établir d'une manière irréfragable l'existence à Coucy de mines datant du siège de 1411.

Leur présence aux approches des murailles de la porte Maître-Odon se trouve bien positivement prouvée par l'unanimité des textes qui vont être

cités, et qui sont extraits des principaux chroniqueurs du XVᵉ siècle.

Tous déclarent comme fait certain que *plusieurs mines ont été pratiquées, dirigées contre les tours de la place d'armes de Coucy durant le siège de* 1411.

Version de Pierre de Fenin[1] :

« Ung peu devant ce temps (prise de Saint-Rémy-au-Plain), le comte Vallerain avoit tenu siège devant le chastel de Coussy-en-Lannois, et y fut grant pièce au siege. Et ceux de dedens le deffendirent bien ; mais le comte Vallerain fist miner dessoubz la tour Maître-Oudon tellement que, quant vint à bouter en la mine, la tour fut toute enclinée, et rendue penchante, comme on peut ancoire voier. » « Tant fut le comte Vallerain devant Coussy que il luy fut rendu. »

---

1. Pierre de Fenin, avant d'être écuyer de Charles VI, fut prévôt de la ville d'Arras, peu éloignée de Coucy. « Nous devons croire, disent MM. Michaud et Poujoulat, dans leur notice sur cet écrivain, qu'il était Picard, car, pour tout ce qui se passe en Picardie, il descend toujours aux plus petits détails, et paraît connaître les localités comme un homme du pays. »

La tour *toute enclinée,* c'est-à-dire affaissée d'un côté sur des excavations, quoi de plus concluant en faveur de l'assertion de Juvénal des Ursins?

Narration de Jean Lefebvre de Saint-Remy, *Picard*, conseiller et héraut du duc de Bourgogne. Ainsi raconte-t-il le siège de Coucy :

« Le comte Walleran de Saint-Pol eut charge d'aller avec grand'compagnie de gens de guerre (1411) devant la ville et le chasteau de Coucy, dont messire Robert d'Onne étoit capitaine.... La ville ne tint guères, ains se rendit au comte de Saint-Pol. Le chasteau tint et fut assiégé et battu de canons, qui guaires n'y faisoient.... Et quand le comte de Saint-Pol vit que ne le povoit avoir pour battre de canons, *il fit faire plusieurs mines,* entre lesquelles y en eut une qui s'adressa à l'encontre d'une tour qui se nommoit la tour Maistre-Odon. Quand les mineurs orent miné celle tour et mise sur

estances[1], ils y bouttèrent le feu, et tellement que la tour qui estoit à terrasse se fendit en deux, et avalla une des parties en bas, sans soi desmaschonner, laquelle s'appuya contre l'autre partie qui demeura entiere. »

« Aprés que le siege eut été longuement devant le chasteau de Coucy, ceux de dedens, véans qu'ils n'auroient point de secours, rendirent la place au comte de Saint-Pol. »

Récit de Monstrelet (quasi Picard, prévôt de la ville de Cambrai) :

« Et s'en alla, dit-il, le comte de Saint-Pol en Soissonnois vers Coucy.» La ville une fois rendue, « le dit comte se logea, et ses gens d'armes, *dedans icelle ville* et en aucunes maisons au dehors, et fit sommer messire Robert qu'il rendist la forteresse, ce que pas ne voulut faire ».

« Neanmoins, sa réponse ouïe, le dit comte Walleran fit environner et loger *ses gens assez*

1. Étaies, pièces de merrain, bois sec prenant feu facilement.

près de la dite forteresse, et icelle très-fort combattre et travailler de canons et autres habillements de guerre.

« Et entre les autres choses, fit employer mineurs à grand'foison, pour miner la *porte de la basse-cour, nommée la porte Maître-Odon*, qui étoit pour autant de chose un fort et notable édifice, et avec ce minerent au-dessous d'autres grosses tours; tant continua que finalement la plus grand'partie de la dite porte fut confondue, et *chut tout à plat... Si furent aucuns, tant d'une partie que de l'autre, morts et navrés à cette besogne;* et pareillement fut partie une tour cornière, qui étoit assez puissante et ne put choir tout jus, pour le mur de la ville auquel elle s'appuya.

« Finalement, après trois mois, le châtel de Coucy se rendit à composition. »

Voilà donc ce premier point, l'existence de corridors de mines, amplement prouvé. Quant

aux gens de guerre que Juvénal des Ursins dit y être restés enfouis, il s'agit maintenant de répondre à cette question : Y sont-ils encore ?

Des trois principaux chroniqueurs cités après Juvénal des Ursins, Monstrelet est le seul, pourrait-on objecter, qui vienne à son appui au sujet de l'accident souterrain.

Lui seul, aux circonstances déjà vérifiées de mines pratiquées et de tours *confondues,* ajoute ce résumé tout en faveur du premier récit : « *Si furent aucuns morts et navrés à cette besogne.* »

En prévision d'une observation sur cet unique soutien, l'on peut faire remarquer que Pierre de Fenin et Saint-Remy, quoique Picards, ne furent pas, comme Monstrelet, l'habitant, le prévôt de Cambrai, et surtout, comme des Ursins, l'évêque de Beauvais et de Laon, à portée d'avoir des notions positives sur l'événement en question.

L'omission de cet incident, commise par les autres chroniqueurs, ne peut donc avoir aucune influence contradictoire.

D'ailleurs, si l'accord de plusieurs versions sur un même fait peut en prouver l'authenticité, les lignes suivantes, quoique anonymes, transcrites d'un manuscrit de 1415 à 1430[1], seront d'un secours puissant comme persuasion :

« Néanmoins (dit le chroniqueur) « fut à Coucy (1411) menée l'une des mines soubz la dicte porte (Maître-Odon), et comme tant à poinct elle fust, à celle heure dévala par le bas sur les estançons, *et tous ceux là des assiégeans qui en la mine estoient, dont deux seulement s'échapperent.*

Malgré la conformité de cette dernière version avec celle de Juvénal des Ursins, rien ne peut pourtant laisser croire qu'il l'ait consultée ou qu'il y ait fait aucun emprunt. Deux assiégeants ont pu s'échapper, dit l'anonyme ; cette particula-

1. Manuscrit anonyme de 1415 à 1430, sur vélin, sans titre. Chroniques comprenant le règne de Charles VI et le commencement de celui de Charles VII. Ce manuscrit, relié en cuir fauve, à compartiments gaufrés et filets dorés, appartient à M. William Mowbray (son grand-père tenait ce livre d'Horace Walpole).

rité et le caractère de son style le distinguent d'une manière bien tranchée de l'autre chroniqueur.

De plus, il n'est pas admissible que Juvénal des Ursins, l'historien minutieux et véridique, ait été copier, en les mutilant, et sans informations précises, ces détails sur un événement accompli dans une ville même de son diocèse.

Un emprunt de ce genre serait de sa part tout au plus croyable pour des faits accomplis au loin, ayant un intérêt sérieux dans l'histoire, et non pour un incident bizarre qui s'y rattache si peu.

Ce qui donne une meilleure preuve encore de l'originalité bien personnelle de son assertion sur les gens enterrés vivants, c'est l'opinion établie, qu'il ne fit, pour la première partie de son histoire de Charles VI, que transcrire textuellement les faits consignés dans une chronique existant déjà et attribuée à un moine de Saint-Denis.

Or donc, si cela est vrai et si, comme le disent

MM. Michaud, Poujoulat et Buchon [1], il n'écrivit en *puisant dans son propre fonds* qu'à partir de 1416, son récit de l'épisode de l'éboulement, enregistré à la date de 1411, est donc bien et dûment de son intime science, puisque, de son chef et sans raison sérieuse, il l'intercale au beau milieu d'un texte par lui emprunté.

(Le religieux de Saint-Denis ne donne aucun renseignement sur les mines de Coucy [2].)

L'assertion de Juvénal des Ursins ainsi justifié de toute supposition de copie, quant à ce qui concerne l'enfouissement des hommes de guerre, reste alors dans la question présente la principale autorité que l'on puisse consulter.

---

1. Juvénal des Ursins ne nous apprend rien de 1380 à 1416 qu'il ne l'ait pris à l'histoire anonyme du moine de Saint-Denis. — Le Laboureur s'est livré, dans sa préface, à un travail qui prouve cette assertion. Voy. *Documents* publiés par MM. Michaud et Poujoulat à la suite de leur édition de Juvénal des Ursins, p. 678, et la notice sur le même, par M. Buchon.

2. Quant à la *Grande Chronique de Saint-Denis,* elle ne fit, pour le règne de Charles VI, que compiler Juvénal des Ursins et l'anonyme tour à tour. — *La Chronique de Berry*, par le Bouvier ou Bonnier, premier héraut d'armes de Charles VII (1402-1455), publiée par Denis Godefroy, n'ajoute aucun éclaircissement au sujet de l'incident qui nous occupe.

Les moines de l'abbaye de Prémontré, — sise à 7 kilomètres de Coucy, — et les prêtres diocésains, gens d'enquêtes, de curiosité et d'investigations minutieuses, toujours par instinct ecclésiastique, si bien instruits des moindres propos de leur voisinage, ne furent-ils pas là de tout temps pour renseigner l'évêque ou l'archevêque écrivain ?

Quand il s'agissait de savoir, le clergé savait [1]. Comment admettre alors que Juvénal des Ursins, le prélat, l'historien rigide, ait été, par un futile et inexplicable désir d'amplification dans le récit d'un simple événement, s'exposer à une contradiction locale de la part des habitants de Coucy ?

Les mines partant des caves de leurs maisons les mettaient très à même de savoir pertinemment si des hommes de guerre logeant durant le siège chez eux ou chez leurs voisins avaient péri dans quelque éboulement de ces mines.

---

1. *Tre trattati di Albertano giudice da Brescia, scritti da lui in lingua latina dall' anno* 1235.

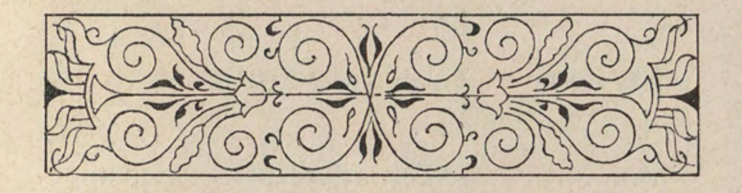
Ils durent, cela est incontestable, vu l'étrangeté des circonstances de l'événement, en conserver de père en fils bonne et longue mémoire [1].

Toute erreur donc commise à ce sujet par l'historien duc et archevêque, ayant souveraineté monastique dans le pays, est inadmissible ; aussi doit-on, touchant l'accident en question, le tenir pour le mieux renseigné de tous les chroniqueurs du XVe siècle [2].

---

1. On doit peu s'étonner de la transmission souvent inaltérée des vieilles traditions ; le calcul que voici l'explique : « La vie de quatre hommes de cinquante ans nous conduit presque à la naissance de Louis XIV; celle de sept hommes, au baptême de François Ier; celle de douze, à saint Louis, et enfin celle de vingt, jusqu'à Charlemagne. »

2. Non seulement, Jean Juvénal des Ursins fut à portée par lui-même de bien connaître les faits accomplis en Picardie, mais il fut certainement aussi renseigné par son frère, Jacques Juvénal des Ursins, qui vécut dans son voisinage, et qui le précéda à Reims comme archevêque. Le siège d'un château tel que celui de Coucy, place la plus importante de tout le nord de la France, était chose bien trop sérieuse, sous Charles VI, pour que les habitants de ses alentours, dans un rayon de trente lieues, n'en connussent pas les moindres nouvelles, le pays soissonnais et laonnais vivant en perpétuelle inquiétude, sous la protection de l'imposante forteresse.



III



La version de Juvénal des Ursins étant, dès lors, prise pour base d'opération, il s'agit, afin de la rendre encore plus intelligible et plus péremptoire, d'en décomposer et analyser les phrases principales.

« *La ville n'arresta gueres* », ainsi commence-t-il. C'est-à-dire, comme plusieurs chroniques le rapportent, la première enceinte fortifiée se rendit assez promptement. Restait à prendre la deuxième enceinte, défendant la place d'armes

ou basse-cour, et enfin il fallait s'emparer du formidable donjon[1].

« *Si mit le siége devant le chastel.* » On appelait châtel l'ensemble de constructions fortifiées séparées de la ville par un large fossé sec et défendues, sur cette face, par la porte Maître-Odon, reliée par des courtines à deux tours latérales A B C du plan en tête de cette notice.

« *Et fut trouvé qu'il estoit minable.* » En présence de cet ensemble de la forteresse, la plus simple observation exclut toute hypothèse de mines pratiquées du point D au point E du plan; à partir de ces deux points règne un escarpement de circuit en pente rapide de cinquante mètres environ, entrecoupé de veines rocheuses[2] et entouré d'immenses plaines que dominait au loin la surveillance du donjon.

---

1. Cette partie de la forteresse (la grosse tour et son entourage fortifié), rendue après trois mois de siège, est totalement hors de cause dans les présentes recherches. Voy. Juvénal des Ursins. — Monstrelet. — L'anonyme de Saint-Denis. — Pierre de Fenin. — Saint-Remy, etc.

2. La présence d'entrecoupements quartzeux près des murailles assiégées était, au moyen âge, une entrave insurmontable, rebu-

Il ne reste donc en première observation, comme unique endroit auquel aient pu s'attaquer les mineurs que le côté de la porte Maître-Odon qui vient d'être décrit, et que Monstrelet désigne en parlant de *tours confondues*.

Le fossé sec qui défendait ce côté des murailles était large et profond, mais du moins creusé dans un espace de terrain sans obstacles quartzeux : ce même espace devait ainsi favoriser le travail des ingénieurs liégeois.

Joint à ce grand avantage : les dernières maisons de la ville au pouvoir des Bourguignons, et choisies par eux comme logement [1], étant à petite distance du fossé, furent indubitablement utilisées et servirent de mantelets aux travailleurs. Elles dérobaient leur vue à la garnison de la

tant les ingénieurs militaires. La poudre ne fut employée, pour la première fois, en explosion souterraine, qu'en 1487, au siège de Sarzanella, par les mineurs génois, dont les essais furent alors infructueux.

1. La ville une fois rendue, « ledit comte de Saint-Pol se logea, et ses gens d'armes, dedans icelle ville ». « Néanmoins, sa réponse ouïe (celle du gouverneur), ledit comte Waleran fit environner et loger ses gens *assez près de ladite forteresse.* » *Chron.* d'Enguerrand de Monstrelet, livre Ier, chap. LXXXVIII.

grosse tour, et, malgré son élévation, le déblai des terres pouvait s'effectuer inaperçu des assiégés. On l'emportait, une fois sorti des caves, par les rues étroites [1].

C'est seulement ainsi que l'on peut s'expliquer l'inefficacité de la surveillance du donjon, dominant de soixante mètres la ville et le talus, surveillance que l'hiver rendait facile sur tous les autres points d'alentour, en laissant transparents au lointain, dans les plaines environnantes, les bouquets d'arbres et les buissons dépouillés de leur feuillage [2].

« *Et pour ce on commanda à miner à l'endroit de l'une des tours.* »

« *Or advint que ladite tour fut minée, et cuidoit-on faire ouverture dedans pour y entrer.* »

---

1. « Ceuls du chastel doivent monter hault et regarder, se ilz verront point porter terre, ne aucun signe par quoy doivent avoir souspeçon de miner, et doivent escouter près des murs se ilz orront point marteller. » — *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles,* par Christine de Pizan, chap. xxxvii, 2e partie.

2. Voy. le Religieux anonyme de Saint-Denis. — *Histoire de Charles VI,* traduite par Le Laboureur, p. 799.

C'est-à-dire que la mine pratiquée en cet endroit était de celles qu'on employait sans en incendier les étais et comme passage seulement, permettant de pénétrer la nuit à l'improviste dans la place assiégée [1].

« *Et à un jour plusieurs hommes de guerre.* »

La dénomination d'hommes de guerre ou d'hommes d'armes désignait ordinairement, du temps de Juvénal des Ursins, les seigneurs ou les gentilshommes formant vers cette époque avec

---

1. « On conduit vers la ville une galerie souterraine » (dit Flavius Végèce, *De re militari*, liv. IV, chap. III, des Mines). « Cet ouvrage (dit-il) a deux usages : ou les assiégeants le poussent sous le corps de la place, et s'y introduisent la nuit, sans que les assiégés s'en aperçoivent; ou bien, quand leurs mineurs sont arrivés aux fondements de la muraille, ils la sapent sur une grande étendue, et l'étayent avec des bois secs qu'ils entourent de sarments et de différentes matières combustibles. »

« Après avoir disposé les troupes pour l'assaut, on met le feu aux étais, et la muraille, qui s'écroule tout d'un coup, fait une large brèche. » — « Et doivent commencier (les assiégeants) la mine ainz qu'ilz mectent leurs tentes, et doivent foyr soubz terre plus parfont que les fossez et faire voye jusques aux murs, et doit-on la voye estayer de pièces de merrain et d'ais, affin que la mine ne chiée; la terre que on trait hors, on la doit si mucier, que ceulx du chastel ne l'apperçoivent; puis doit-on mectre du feurre et du bois en la mine, et par nuit, bouter le feu dedens. » (*Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, par Christine de Pizan, chap. XXXIV, 2e partie.)

leurs coustilliers [1] et valets de suite, l'élite des osts, la cavalerie. Le reste de l'armée se composait d'hommes de pied, qu'on appelait du nom générique de leurs armes, tels que pavoisiers, archers, arbalétriers.

« *Et à un jour, plusieurs hommes de guerre allerent voir que c'estoit de la mine.* »

Cette inspection d'une mine menée jusqu'à son but et devenue ainsi le point le plus intéressant de tout le siège, puisqu'elle allait donner accès dans la place d'armes ennemie, cette inspection ne pouvait être confiée qu'à des chefs militaires ayant voix et autorité au conseil. Ce furent de tout temps, comme aujourd'hui encore, les officiers supérieurs des armées de siège qui surveillèrent les travaux d'approche.

En 1718, le roi de Suède, Charles XII, fut tué en visitant la tranchée devant Fredericks-hall :

---

1. « Le coustilleur de l'homme d'armes (ordonnance du 30 janvier 1454) sera armé de corset petiz, garde-braz petiz, gantelez, salade et gorgery, espée de passot, et glaviot. »

« *Et soudainement la tour cheut sur tous ceux qui y* (en la mine) *estoient* [1]. »

Cet affaissement subit, dans l'excavation de la galerie souterraine destinée non pas à faire brèche aux murailles, mais bien à ouvrir dessous un passage de surprise aux assiégeants, s'explique par la largeur excessive donnée alors, comme du temps des Romains [2], aux mines de guerre. En effet, encore en 1414, on y pouvait combattre et faire armes avec l'épée ou la hache [3].

Les mineurs flamands n'avaient pas, probablement par erreur dans leurs calculs de distance, augmenté à temps la force de leur système de soutien en arrivant sous la tour. Cet énorme poids, surchargeant à l'excès la partie

---

1. L'on voit encore à Coucy, du côté de l'escarpement du château, une tour fendue verticalement par la moitié et affaissée, inclinée dans le sol sur ses fondations, sans s'être démaçonnée.

2. Voy. sur les mines employées dans les sièges par les Romains : — Tit.-Liv., x, 43, xxvi, 45, xxxiv, 39, xliv, 9. — Cæs., *de B. G.*, ii, 6. — Tacit., *Hist.*, iii, 28, 31. — Sallust, *Jug.*, 94.

3. « Comment armes feurent faictes és mines devant Aras » (1414). « Le seigneur de Montagu devoit estre dedans les mines armé et embastonné de hache, d'espée et de dague. »

(*Mémoires de Saint-Rémy*, chap. xliv.)

du sol affaiblie par la mine, cette partie s'enfonça tout à coup dans l'excavation pratiquée.

Deux hommes, dit l'anonyme que j'ai cité, parvinrent à s'échapper de ce corridor effondré. Juvénal des Ursins déclare, lui, et bien nettement, que là périrent « *tous ceux qui y estoient* ». Ils étaient donc là en certain nombre ?

Il ajoute, de plus, en paraissant convaincu de ce qu'il affirme : « *Et encore y sont-ils.* »

« *Qui fut à la desplaisance du comte de Sainct-Paul pour la perte de ses gens.* »

Le mot *gens* avait, en 1411, une acception bien différente de celle qu'on lui prête aujourd'hui; il signifiait alors hommes d'armes alliés pour telle ou telle cause, et ayant enseigne sous un même étendard[1]. On disait gens du roi, gens

---

1. « Durant lequel temps le dessusdit comte de Saint-Pol requit plusieurs chevaliers et escuyers des marches de Picardie, pour l'aller servir en ceste guerre de Normandie; sous lequel se mirent messire Robert de Béthune, seigneur de Mareul en Brie; Jean d'Arly, fils du vidame d'Amiens; le seigneur de Genly, le seigneur de Saveuse, Jacques Quieret, seigneur de Heuchin, Ferry de Mally, messire Daviot de Poix, Guy de Roy, Jean de Happlaincourt, Pierre de Bossu, Henry de Hem, Antoine de Reubempré, Antoine de Crévecœur, Colart de Moy, seigneur de Chin,

du parti d'Orléans, etc., désignant ainsi dans les osts les seigneurs et les gentilshommes.

La *déplaisance* du comte de Saint-Paul pour la perte des siens, à Coucy, dénote l'importance que ceux-là devaient avoir auprès de sa personne.

L'article suivant, des comptes de dépenses des ducs de Bourgogne[1] (1405-1427), détermine clairement, en donnant au mot « gens » une portée exacte, le degré d'assimilation qui pouvait exister entre un duc souverain ou un chef de guerre et *ses gens*.

« Pour avoir houssé (enregistré cet état), VIII escus pour mon dit seigneur et aucuns de *ses gens*... Et sur chacun escu assis ung fusil élevé de fin azur, enrichi de fermailles d'or, de rouge cler et de perles d'argent et autres ouvraiges. » (XVI, 16.)

---

messire George de Croy, messire Gauvain Quieret, Jacques de Rambures, Louis de Contay, et plusieurs autres chevaliers escuyers de grand'authorité et considération; lesquels, pour la plus grand'partie, avoient charge de *gens d'armes.* »

(*Chron. de Mathieu de Coussy*, chap. XXXIV.)

1. Comptes des ducs de Bourgogne conservés aux Archives de Lille et publiés par M. de La Borde.

On doit remarquer ici qu'aucune désignation d'ornementation distinctive n'est donnée à l'écu destiné au duc de Bourgogne, et que les huit pièces citées le sont bien comme étant, sans préférence, d'une même richesse [1].

Tout porte donc à penser que les gens du comte de Saint-Paul, regrettés par lui et restés enfouis à Coucy, étaient de haut lignage, et, par conséquent, revêtus de harnais présentant un intérêt de premier ordre.

Se trouve-t-il rien dans cet examen sommaire de l'assertion de Juvénal des Ursins qui ne soit parfaitement croyable et naturel ? Un éboulement surprend dans une mine des chefs de guerre qui l'inspectent; et ils y restent enfouis et oubliés durant près de cinq siècles.

Quoi de plus simple et de plus admissible ?

Les fouilles entreprises en 1848 à Tannenberg (Allemagne), sur quelques vagues suppo-

---

1. « Écu (bouclier), pièce de l'armure ancienne du chevalier. » (*Mémoires sur l'ancienne chevalerie,* par M. de la Curne de Sainte-Palaye.)

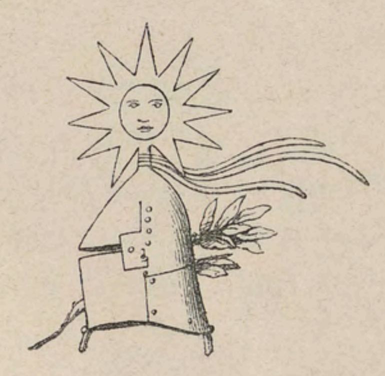
sitions seulement, sont, comme exemple, un encouragement des plus favorables à notre proposition de recherches[1].

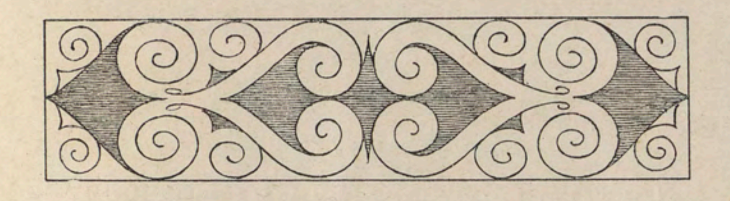
Ces fouilles, pratiquées dans les ruines d'un château jadis incendié, qui donnèrent de si précieux résultats en armes et objets divers du XIVe siècle, furent commencées incertaines, difficiles et coûteuses.

Tout, au contraire, guide et favorise matériellement nos moyens de procéder à Coucy.

Les preuves en vont être données.

1. Voir *le Château de Tannenberg et ses fouilles, ordonnées par S. A. R. le grand-duc de Hesse;* ouvrage rédigé par le docteur J.-H. de Hefner et le docteur W. Wolf. Francfort-sur-le-Mein, 1850.





IV

OÙ SONT-ILS ?

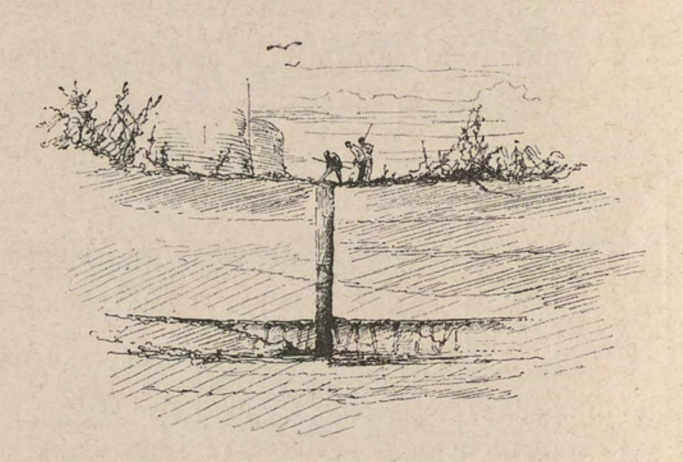


UAND bien même Monstrelet, Pierre de Fenin et Saint-Rémy n'eussent pas très positivement désigné, en nommant la porte Maître-Odon, le côté du château attaqué par les mines en 1411, le raisonnement seul suffirait à déterminer ce même point.

Cette face de la forteresse, séparée de la ville par un fossé sec, était fortifiée, on le sait déjà, d'une porte militaire et de deux tours cornières formant extrémités latérales de courtines au bord de l'escarpement.

C'est au pied de ces murailles que se trouve le terrain marqué pour les recherches.

Donc, si, parallèlement à cette face fortifiée, l'on pratiquait une étroite tranchée à ciel ouvert dans l'ancien fossé, maintenant transformé en jardins à peine cultivés, elle couperait infailliblement, par son incision verticale, ainsi que



l'indique le dessin, les différents corridors des mines, jadis dirigées des caves de la ville vers le château [1].

---

1. Voyez le plan de la ville et de la forteresse placé en tête de cette notice.

La plus grande distance à couper profondément, si, par première supposition, l'on mesure le sol en superficie, serait d'une centaine de mètres environ; mais la présence souterraine d'une large galerie [1] partant du donjon et passant sous le fossé, puis sous la ville, pour aller rejoindre les substructions de la porte dite *porte de Laon*, restreint de beaucoup la distance proposée d'abord.

Aucune mine ignorée des assiégeants n'était praticable que dans un certain éloignement de ce souterrain sonore; de là les veilleurs eussent facilement reconnu, par les moyens usités en ce cas, le travail voisin des mineurs ennemis.

La première indication de longueur pour la

1. Ce très large souterrain, passant, d'après les traditions locales, sous la ville, la porte de Laon et la plaine de Bassoles-Aulers, allait rejoindre les caves des Prémontrés. Voy. *Description du Château de Coucy*, par M. Alphonse Le Roy, et *Histoire du Diocèse de Laon*, par Dom du Plessy. Cette croyance, quoique bien incertaine, n'est citée que pour présenter nettement à l'esprit l'estimation de la petite distance qui séparait en droite ligne la forteresse de Coucy de la riche abbaye de Prémontré. Rien ne peut mieux faire comprendre combien ses moines curieux, qui sans cesse allaient en ville, purent sciemment renseigner l'évêque de Laon, Juvénal des Ursins.

tranchée étant ainsi diminuée, il ne reste dès lors qu'à la pratiquer en ligne ouverte aux côtés du souterrain sur une mesure de 45 à 50 mètres tout au plus dans le terrain désigné.

Quant à la distance souterraine à déblayer en rétablissant les perforations horizontales dans la direction de l'ancien éboulement, une fois les galeries de mines rencontrées et coupées par la tranchée, elle serait naturellement plus ou moins longue selon que cette tranchée se pratiquerait plus ou moins rapprochée des murailles, but et limite des mines de 1411 [1].

Enfin, si cette mesure de terrain qui une fois fouillé mettrait à même d'étudier quelque galerie d'approche datant du commencement du XVe siècle, si ces quelques dizaines de mètres paraissaient offrir une étendue trop considérable, on pourrait en dernier ressort réduire

1. Cette opération, des plus simples, ne présente absolument aucun danger pour les épaisses fondations des tours si largement assises. Le diamètre de la perforation souterraine destinée à rejoindre l'éboulement pourrait n'avoir que des proportions très-restreintes, et ne donner passage qu'à un homme seulement.

la ligne de recherche à quinze ou vingt mètres seulement, en creusant de place en place[1].

Un point de la forteresse centralise particulièrement les conjectures. Désigné par le raisonnement, ainsi que par bien des indices, il est au pied de la tour qui flanque la courtine à droite de la porte Maître-Odon, du côté de Soissons[2].

---

1. Ne serait-ce pas une étude des plus curieuses à faire sur le génie militaire du moyen âge que celle de ces mines étayées encore d'après les règles du XIV[e] siècle ? Si quelques exemples en ont été jamais rencontrés, ils n'eurent pas certainement, comme cette fois-ci, une date irréfragable qui en double l'intérêt. Rien qu'à ce point de vue, des fouilles seraient déjà proposables.

2. On peut vérifier que la maçonnerie de cette tour, indubitablement reconstruite à la hâte, après la reddition du château faite au comte de Saint-Paul, présente quelques notables différences avec celle des murs qui s'y rattachent et de ceux du donjon. Le ciment de l'espace réédifié n'a pas, à beaucoup près, la même force de cohésion que celui des autres parties de la forteresse. Pline reproche aux Romains (liv. XXXVI) d'épargner parfois la chaux dans la confection de leurs mortiers. C'est sans doute ce que l'on fit pour celui que nous désignons. Il est très friable, tandis que celui des murailles voisines se confond comme dureté avec leurs pierres.

Cette circonstance peut faire croire que les Bourguignons employèrent, pour renforcer le côté à demi détruit par l'éboulement, le moyen suivant alors usité en pareil cas :

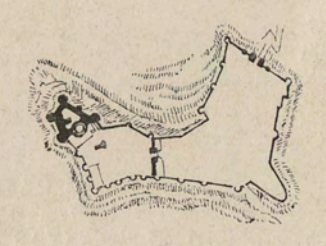
Sur l'ensemble de maçonnerie des premières fondations incrustées plus profondément, par leur défaillance, dans le sol miné, on se contentait de verser du ciment d'abord assez liquide, en y en-

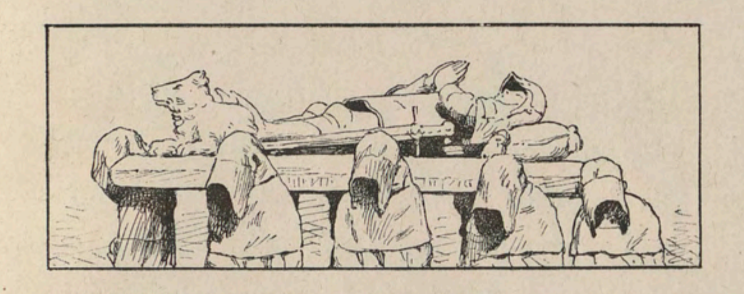
C'est là, d'après les plus grandes probabilités, que sont enfouis les gens de guerre du comte de Saint-Paul.

---

fonçant par couches du moellon brisé, puis sur ce massif rétabli en surface horizontale, on rebâtissait promptement une nouvelle et épaisse muraille.

Aussi les anciennes fondations minées en 1411 sont-elles bien celles qui servent encore aujourd'hui de base à la tour désignée. — Plusieurs détails très intéressants sur l'art de cimenter les murailles se trouvent dans le livre de Leone Batt. Alberti, *De re ædificatoria opus,* Florentiæ, 1485, in-fol.





V

MAIS PEUT-ÊTRE FURENT-ILS EXHUMÉS

A CETTE objection prévue, l'on peut opposer trois principales réponses négatives :

1° Juvénal des Ursins, qui vécut de 1432 à 1473, dans le voisinage de Coucy, eût été, soit comme évêque de Beauvais, soit comme évêque de Laon, soit enfin comme archevêque de Reims, indubitablement instruit de cette exhumation. Une pareille cérémonie exigeant en effet cer-

taines formalités, tant militaires que religieuses :

Permission à obtenir d'abord du gouverneur de la forteresse, rétablissement de la mine jusqu'à l'éboulement, extraction un à un des *cadavres armés,* opération bizarre et saisissante, dont il fût à coup sûr resté long souvenir dans le pays. Enfin, le clergé, une fois mis en possession de ces restes mortuaires destinés au cimetière voisin, devait suivre, pour leur translation en terre sainte, ces morts étant gens d'élite, des formes régulières laissant nécessairement pour traces quelques actes de trésorerie, titre d'archives ou de paroisses. Juvénal des Ursins, qui pouvait être si facilement et si bien renseigné, n'eût pas alors laissé dans son manuscrit subsister cette assertion devenue menteuse :

« *Et encore y sont-ils.* »

2° Un château d'une aussi considérable importance que le fut la forteresse de Coucy, jusqu'au XVIIe siècle[1], ne se laissa jamais,

1. Voy. Dom du Plessis, *Histoire du Diocèse de Laon,* — et Devisne, *Histoire de Laon.*

même en temps de paix ou de trêve, approcher qu'à distance très prudente.

De 1412 à 1418, Coucy fut sans cesse menacé de surprise, surtout par la bande d'Albret[1]; puis, de 1423 à 1430, il demeura au pouvoir des Anglais[2]. Est-il admissible que, même pour la plus grande satisfaction du clergé de France, un gouverneur de place forte, et surtout un gouverneur étranger, ait jamais permis que l'on pratiquât des fouilles sous le pied des tours de sa forteresse?

Après les Anglais, c'est-à-dire après vingt ans de défiance et de vigilance rigide, Coucy fut remis en la possession du duc d'Orléans[3]. Alors l'exhumation des Bourguignons, enterrés sous l'éboulement de 1411 demeure improbable autant que jamais, les Orléanais (Armagnacs)

---

1. Voy. le Religieux de Saint-Denis.

2. Coucy fut gardé jusqu'en 1423 par les Orléanais, ennemis jurés des Bourguignons; puis il fut pris par le duc de Suffolk (ville et château) en quelques jours seulement. La très courte durée de ce siège éloigne toutes suppositions de mines employées alors par les assiégeants et qui auraient pu rencontrer celles de 1411.

3. Devisne. — *Chroniques historiques.*

ayant en haine constante tous ceux du parti de Bourgogne.

Au mois de juin 1487, le château de Coucy, assiégé au nom du roi Charles VIII, fut repris par brèches faites aux courtines avec du canon seulement [1].

Les fondations de la porte Maître-Odon, côté encore cette fois choisi pour l'attaque, se trouvant, au delà du fossé, plus bas que le niveau du tir des batteries, furent complétement épargnées.

Il est également très à remarquer qu'aucune tentative souterraine ne fut faite durant ce siège de huit jours [2].

---

1. A partir de 1411, il n'est plus question, dans aucun texte, de mines employées *en corridors* dans les sièges que Coucy eut à subir. — Voy. *Siège et prise du château de Coucy*, en 1487, au nom du roi Charles VIII, d'après le document en propriété de M. le baron Girardot (à Nantes), publié par M. Vallet de Viriville. — Lettre adressée au roi, par J. Robineau et P. d'Urfé, le 29 mai 1487. « L'artillerie assise devant la basse-cour par la diligence des bons canonniers. » « Et espérons en deux jours entrer dans la basse-cour. » — G. de Jaligny, *Histoire de Charles VIII*, édition du Louvre, 1684, in-fol. — Voy. Dom du Plessis, *Histoire du Diocèse de Laon*, et Devisne, *Histoire de Laon*.

2. G. de Jaligny, *Histoire de Charles VIII*, édition du Louvre, 1684. — *Lettre adressée au roi*, par J. Robineau et P. d'Urfé.

A dater de cette époque cesse presque totalement l'ancien usage des mines de passage abandonné pour l'emploi de l'artillerie; on ne peut donc plus supposer que des corridors nouveaux ou des restaurations de maçonnerie, — les batteries tirant d'ordinaire à cinq pieds au-dessus du sol, — aient pu atteindre et entamer, sous les basses fondations, l'éboulement dont il s'agit [1].

Coucy, depuis sa reddition au roi Charles VIII, eut bien moins à craindre les opérations surannées des mineurs que les surprises, supercheries et escalades si fort usitées avant et durant les guerres de religion et les troubles de la Ligue. Personne certainement ne dut pouvoir encore fouiller sous les tours de Coucy [2]; les gouverneurs des forteresses, toujours en éveil et inquiétude, se tenant alors plus soupçonneux que jamais.

---

1. Cet éboulement, il ne faut pas l'oublier, se trouve en dessous des fondations de la porte Maître-Odon.

2. Voy. *Mémoires* de Castelnau, — de Gaspard de Saulx-Tavannes, — de Blaise de Montluc, — et *Histoire universelle de d'Aubigné*.

Cet état de prudence excessive, mise encore plus en alerte par Richelieu et Mazarin [1], ne cessa définitivement que sous le règne de Louis XIV.

Les habitants de la ville de Coucy, constamment inquiétés pour sa position de place forte, demandèrent au roi d'en faire raser le château, ce qui leur fut accordé.

Alors seulement on eût pu saper, piocher et fouiller à loisir ; mais, bien loin d'y songer, on ne fit que démolir les voûtes et le plancher dans le haut des tours, laissant subsister tout l'ensemble extérieur de la forteresse, sans toucher à aucune partie de ses fondations.

Les actes de l'abandon fait par le roi au maréchal d'Estrées de la totalité des démolitions du château de Coucy, et toutes les pièces déposées depuis 1665 aux archives de Coucy-la-Ville, subsistent encore aujourd'hui [2].

---

1. Sous Richelieu, Coucy fut occupé par les troupes royales gardant cette place de toutes surprises. — « Le 10 mai 1652, le siège fut mis par ordre de Mazarin devant Coucy, avec six pièces de canon. » — Dom du Plessis, *Histoire du Diocèse de Laon*.

2. Les archives de Coucy ayant pu conserver ces actes jusqu'après 1793, cela prouve que, si la Révolution ne les a ni dis-

Mais aucun document, conservé à partir de cette date, ni la moindre tradition ne peuvent faire naître l'idée d'une exhumation quelconque régulièrement ou fortuitement effectuée.

Qui donc, aux XVIIe et XVIIIe siècles, temps des prétentieuses perruques et des houlettes enrubannées, eût songé à fouiller sous de vieilles murailles afin d'y rechercher des armes et des armures dont l'intérêt et la valeur archéologique étaient alors méconnus ?

Pour aller rejoindre l'affaissement souterrain de 1411, auquel on ne peut arriver à ciel ouvert, il eût absolument fallu l'aide d'un ingénieur. Personne sans ce concours n'eût pu ou n'eût osé, sans parler de la peur des fantômes, s'aventurer aussi profondément sous ce sol menaçant.

Quel motif, quel intérêt pouvait-on avoir dans ces temps-là, bien après l'accident, à faire de pareilles fouilles ?

---

persés ni détruits, on trouverait certainement aussi des pièces régulières dressées à l'occasion de l'exhumation alléguée, si jamais elle avait eu lieu.

Ce ne pouvait pas être, à coup sûr, par œuvre de sympathie; car il est bon de le répéter encore : les hommes de guerre enfouis à Coucy appartenaient au parti de Bourgogne. Ils étaient de ceux-là qui avaient motivé la pétition de Picardie adressée au duc de Guyenne[1], et conséquemment par rancune ou par tradition ils ne devaient inspirer que bien peu de pitié chrétienne sur le théâtre même de leurs viols et de leurs rapines.

D'ailleurs, si Juvénal des Ursins, qui se put permettre de sermonner le roi Louis XI, si Juvénal des Ursins, le duc-archevêque, exerçant une telle puissance à Reims qu'il y calma la rébellion de 1463, ne réalisa pas cette œuvre de piété chrétienne; si, après s'être complu à raconter la fin tragique de ces gens de guerre, il les laissa sous les décombres, en écrivant : *encore y sont-ils,* qui donc, après sa mort, les en eût retirés ?

---

1. *Histoire de Charles VI,* par un auteur contemporain, religieux de Saint-Denis, traduite par M. L. Le Laboureur, prieur de Juvigné.

Depuis Courtray [1], où déjà furent abandonnés les plus nobles corps aux corbeaux et chiens affamés, après les désastres de Crécy et de Poitiers, les soins et le respect religieux accordés aux morts des batailles s'étaient singulièrement affaiblis. Les insuffisantes sépultures d'Azincourt le prouvent [2].

Devant cette nonchalance de cœur du prêtre ou de la famille, que prétendre pour quelques chefs, il est vrai, mais tous Flamands ou Bour-

---

1. « Ainsi les charognes et les bêtes des champs, les oiseaux et les chiens mangèrent les pauvres et nobles corps demeurés nuds sur la plaine (à Courtray), sans qu'il fût personne pour leur donner la sépulture. Cette chose fut en dérision et en moquerie du roi de France et à tout le lignage des morts reproche à toujours.

« Et certes y gisoient accravantés moult de nobles hommes, dont est grand dommage, comme Robert comte d'Artois, Godefroy de Brabant, son cousin, avec son fils le seigneur de Vursison ; le comte d'Aumale, Jean, fils du comte de Hainaut ; Raoul, seigneur de Nesle, connétable de France ; Guy son frère, maréchal de l'ost ; Regnault de Trie, chevalier ; Émery le chambellan, le comte de Tancarville ; Pierre Flotte, chevalier ; Jacques de Saint-Pol, monseigneur Jehan de Bruillas, maître des arbalétriers, et jusqu'au nombre deux cents, et en outre plusieurs écuyers vaillans et preux. » — *Grande Chronique de Saint-Denis*, chap. XLIII. — De la bataille de Courtray.

2. Voy. *Monstrelet*, chap. CLVI.

guignons, étouffés dans une mine loin de leurs foyers ?

N'étaient-ils pas, ceux-là du moins, recouverts de terre ? Tant d'autres très nobles morts moins favorisés avaient été la proie des loups.

Enfin, si l'on se représente combien le moyen âge aima les superstitions, les légendes, apparitions et sorcelleries, goût qui depuis 1411 se prolongea chez les paysans durant plus de trois siècles, on comprendra facilement que les habitants de Coucy, bien loin de désirer qu'on leur enlevât leur nid à fantômes, l'aient, au contraire, de tout leur pouvoir voulu conserver.

Pour cette petite ville inquiète, enclose de murailles, avide de nouvelles et n'en ayant guère, quel butin, quelle source de babillage n'était-ce pas que cette pensée émouvante !

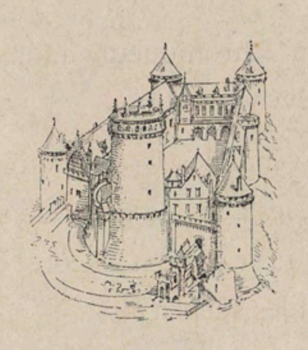
N'y avait-il pas là tout près, sous une tour à l'aspect sinistre, des cadavres desséchés dans leurs armures ?

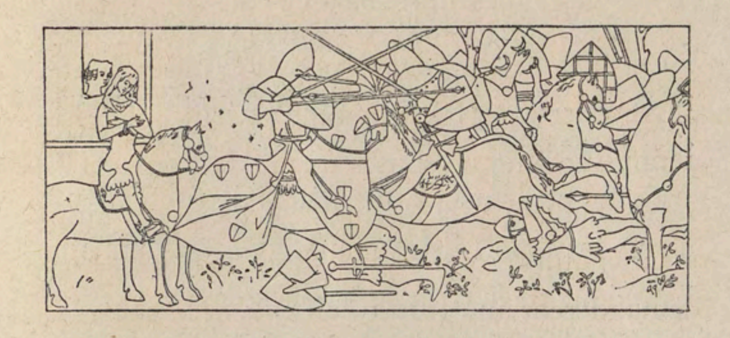
Ils y étaient, on le savait, et l'on dut bien souvent, à la veillée, tout en redoutant leur appari-

tion subite, confesser cette mauvaise pensée de rancune.

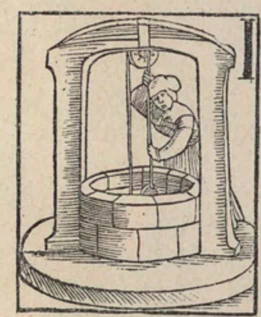
Ils sont *à mal endroit, mal enterrés,* les Bourguignons pillards. Eh bien, qu'ils y restent. C'est ce qui arriva : ils y restèrent, et, sans nul doute, on peut dire avec Juvénal des Ursins :

« Et encore y sont-ils. »





VI



Il est bon, en terminant cette Notice, de dire quelques mots du degré probable d'oxydation auquel ont dû arriver les parties d'acier des harnais de guerre enfouis près de la porte Maître-Odon.

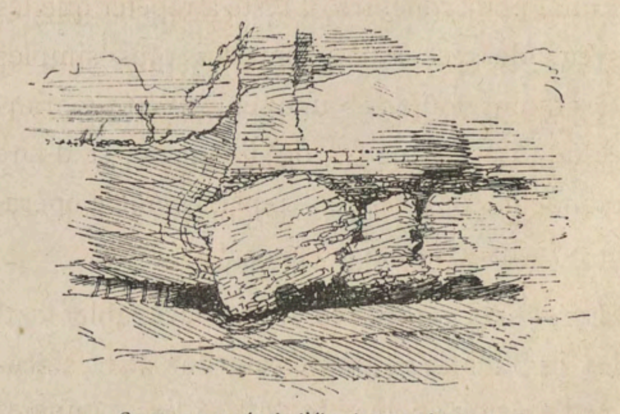
Lorsqu'on rétablit en 1819 l'excavation comblée du puits de la grosse tour de Coucy, déblai exécuté par les soins de M. Carlier, maire de Coucy-la-Ville, on trouva, à la profondeur de 27 mètres environ, quelques armes et plusieurs

têtes de statues en pierre dorée d'une conservation surprenante.

Ce fut seulement à 62 mètres de profondeur, ajoute le rapport dressé durant ces travaux, que l'humidité de la terre commença.

Cette condition de grande sécheresse, caractère particulier du sol de l'escarpement de Coucy, doit rassurer d'abord sur l'état actuel des armures qui y sont restées enterrées depuis près de cinq siècles.

Elles furent, dès que se déclara l'éboulement,



Coupe supposée de l'éboulement de 1411

préservées tout à fait des atteintes de l'air ou de la pluie par l'énorme bloc de maçonnerie qui les

a recouvertes entièrement; ce qui porte à croire qu'elles n'ont dû que peu souffrir des atteintes de la rouille.

A l'appui de cette opinion et sans parler au sujet de ces harnais d'acier, de leurs parties ornées d'argent ou d'or, métaux qui ne se détériorent pas dans la terre, on peut citer quelques-uns des exemples d'armes et d'objets en fer datant des plus hautes époques, et qui subsistent encore assez bien conservés, même avec leurs garnitures de bois ou de corne.

Ces objets exposés, durant de si longues périodes de temps, aux épreuves les plus destructives, furent trouvés, depuis quelques dizaines d'années seulement, tantôt dans le sol humide des cimetières du nord, tantôt dans les tourbières, ou bien encore en draguant le fond des rivières.

Telles sont, en Angleterre, les armes anglo-saxonnes provenant des tombes de Fairford, fouillées il y a quelques années.

M. J. Hewitt, dans son livre (*Ancient Ar-*

mour), dit de l'une des épées de Fairford que, « lorsqu'elle fut *déterrée*, des fragments *de bois et de cuir*, qui en avaient jadis formé le fourreau, subsistaient encore adhérents au fer de sa lame »[1].

On peut citer également, comme exemple de conservation de pièces en fer datant même de son premier âge, la belle épée danoise, à garde et pommeau incrustés d'or, trouvée dans la rivière Witham et conservée au Musée britannique.

Les umbos de boucliers du cimetière de Wilbraham, ceux du cimetière mérovingien, près de Troyes, et ceux de l'excavation de l'île de Wight[2], les armes anglo-saxonnes, irlandaises[3] et danoises des collections Neville[4], Faussett et Rolfe; celles du musée de Copenhague et celles

---

1. *Ancient Armour and Weapons in Europe*. Oxford and London, 1860. 3 vol. in-8°.

2. On a trouvé parfois dans les fouilles, sous des umbos de boucliers francs, des portions du bois qui les garnissaient, portant encore des traces de peinture.

3. M. Wakman rapporte que quelques épées d'Irlande furent trouvées dans la terre avec leur poignée de corne subsistant encore.

4. Voy. *Saxon Obsequies*, par M. Neville.

des musées d'Allemagne peuvent également être citées comme exemple.

L'on peut aussi consulter les objets en fer, de dates également très reculées, qui furent trouvés en France dans les fouilles de Verrières et de la butte des Gargans; les armes franco-mérovingiennes déterrées à Londinières et dans la vallée de l'Eaulne; enfin les couteaux de guerre, les épées et les boucliers des mêmes temps, trouvés en Normandie par les soins de l'abbé Cochet[1].

Que l'on juge, d'après ces nombreuses preuves, de l'extrême durée du fer, pouvant subsister pendant tant de siècles dans la tourbe ou sous la terre humide[2]. Combien, relativement, doit être faible le degré d'oxydation des armes et

1. Voy. *la Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1855.

2. L'on peut citer également des armes de date moins ancienne retrouvées presque intactes dans la tourbe, l'eau ou la terre : telles sont les belles épées des XIIIe et XIVe siècles conservées au Musée de Saint-Omer; les épées des mêmes époques trouvées au gué de Véluyre (coll. Fillon); l'épée du XIVe siècle (Musée d'artillerie de Paris), déterrée en 1845, sous le fossé bourbeux d'une ferme de Guyencourt, près Versailles. Les armes du XIVe siècle, pro-

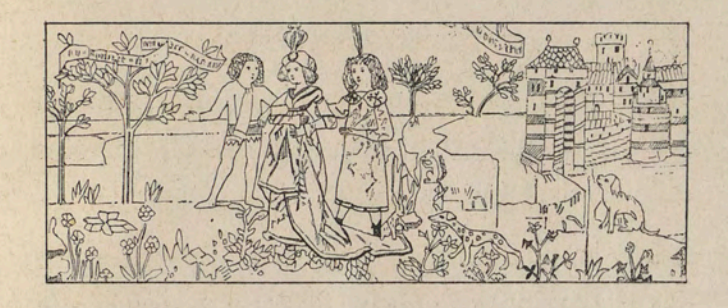
armures d'acier enfouies, depuis 1411, dans le sol aride de l'escarpement de Coucy.

Quant aux attaches et garnitures de cuir des harnais qui nous occupent, leur complète conservation semble garantie par celle des chaussures en cuir ciselé (XIVe et XVe siècles, Musée britannique), qui furent trouvées, il y a quelques années, en draguant le fond de la Tamise. Ces chaussures, couvertes de devises et d'ornements très finement tracés, n'ont nullement souffert au fond de l'eau du séjour si long qu'elles y ont fait.

---

venant des fouilles du château de Tannenberg, et les casques et parties d'armures du XIVe siècle, retirés en grand nombre (juin 1840), d'une citerne à Chalkis (Grèce), et qui, en très bon état, figurent maintenant au Musée d'Athènes.





VII

RÉSUMÉ



Des mines ont été pratiquées, durant le siège du château de Coucy, en 1411, dirigées contre les murailles défendues par la porte Maître-Odon[1].

Des éboulements eurent lieu dans certaines de

1. Voy. Monstrelet, chap. LXXXVIII. — Monstrelet habitait, croit-on, la ville de Cambrai vers 1411. En 1436, il fut pourvu de l'office de lieutenant de Gavenier de cette ville; en 1440, il en fut le bailli, et, en 1444, il y fut élevé à la dignité de prévôt. — Enguerrand III, seigneur de Coucy, fut châtelain de Cambrai, et l'on y dut toujours s'inquiéter de Coucy.

ces mines. Les principaux chroniqueurs du XVe siècle s'accordent unanimement sur ce point et le rendent incontestable[1].

Plusieurs hommes de guerre, inspectant un de ces corridors d'attaque, y furent surpris par un affaissement subit du sol qui s'effondra sur leur tête.

Ce fait, des plus admissibles, est certifié très clairement :

1° Par un chroniqueur anonyme contemporain de l'événement[2];

2° Par Juvénal des Ursins, qui écrit, de 1420 à 1473, que les gens de guerre enterrés vivants à Coucy en 1411 y sont encore enfouis, là où l'éboulement les surprit [3].

Depuis la date de 1473, rien ne peut autoriser la supposition d'une exhumation quel-

---

1. Monstrelet, — Pierre de Fenin, — Saint-Remy, — Juvénal des Ursins, — et l'Anonyme.
2. Voy. la note page 32 de cette Notice.
3. Voy. page 24 de cette Notice.

conque, rien ne peut l'avoir régulièrement motivée; et, par fraude, elle fut toujours absolument impossible.

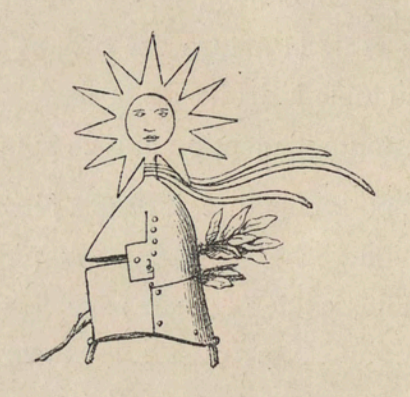
La face fortifiée de la porte Maître-Odon, désignée par les textes et le raisonnement, est l'endroit à assigner aux recherches.

L'analyse du ciment, l'observation de la maçonnerie et de la nature des pierres de la tour cornière (angle à droite de la basse-cour), centralisent toute l'attention sur ce point.

Enfin, pour conclure, il reste à répéter que les moyens de recherches sont des plus simples et des moins coûteux : une seule et étroite tranchée de 15 à 20 mètres de longueur, et d'une profondeur convenable, représentant l'opération principale qui mène au but proposé.

En résultat, on trouverait très probablement, avec des armures précieuses par leur sincérité d'ensemble, des joyaux, des monnaies de Charles V et de Charles VI, et peut-être, pièces si rares aujourd'hui, quelques florins

à l'effigie du Prince Noir, duc d'Aquitaine. De plus, il y aurait, en effectuant ces recherches, à faire une bien curieuse étude de mines de guerre datant positivement de l'année 1411.



937. — Imprimerie Jouaust et Sigaux, rue Saint-Honoré, 338.

Y

